Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Non dénonciation conducteur

Par Chester

Bonjour,
Je suis le gérant d'une TPE.
J'ai reçu un PV pour excès de vitesse avec retrait de 1 point adressé au représentant légal de ma société.
Étant le représentant légal, j'ai payé l'amende sans me dénoncer, ne connaissant pas dans les détails cette loi, et il était évident pour moi que je n'avais pas à me dénoncer moi-même.
J'ai reçu par la suite une contravention adressée au nom de la société(pas de précision de représentant légal) de 450?(si paiement sous 15 jours, sinon 675?), pour non-dénonciation de conducteur.
J'ai envoyé une requête en exonération en plaidant la bonne foi, et je viens de recevoir une fin de non-recevoir.
Je suis éc?uré, c'est pour moi du pur racket!!!
D'autant plus qu'étant une petite entreprise, je n'ai pas une trésorerie extensible.
Y a -t-il possibilité d'avoir un ultime recours?
Merci par avance pour votre aide.